

Présentation du plan de formation 2017

STRUCTURE : **DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES**

1 Introduction

Le plan de formation 2017 de la direction générale des patrimoines s'inscrit dans le cadre pluriannuel de formation 2017-2019 fixé en partenariat avec le Secrétariat général dans le cadre du plan de formation pluriannuel ministériel. C'est près de 140 stages qui sont programmés dans notre catalogue annuel pour un public d'environ 2500 stagiaires attendus. Le tableau joint ne tient pas compte du détail des stages à réaliser en cours d'année (stages à la demande de tel ou tel service ou stages individuels).

2 Traduction des orientations nationales pluriannuelles du ministère 2017-2019

Au titre de la DGP, nous avons retenu 6 grandes orientations :

- la loi CAP : formations de sensibilisation et formations juridiques

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, est un axe primordial des politiques de formation du département sur les trois années à venir. Cela s'est concrétisé dès la fin 2016, à la demande du directeur général des patrimoines, par la mise en place des sessions de formations qui se développent en 2017. D'autres formations sont à prévoir notamment avec l'arrivée des décrets d'application.

- le domaine de la sécurité et de la sûreté

Les formations relatives à cette priorité se déclineront en 2017 à la fois par thématiques (formations secourisme, PSC, SSIAP, plans de sauvegarde des biens et des personnes, sûreté) et par spécialités métiers (patrimoine, musées, archives) ou en inter-métiers.

- la poursuite des politiques de formation d'accueil des nouveaux arrivants

Le DFST poursuit en 2017 la réalisation de formations d'accueil ou d'adaptation à l'emploi pour tous les personnels concernés de la direction générale en enrichissant son offre pour telle ou telle catégorie d'agent (voir personnels de l'archéologie ou personnels TSC accueil surveillance). Cette politique est applicable aux différents métiers de la direction générale, avec la mise en œuvre de formations d'initiation adaptées à telle ou telle catégorie d'agents ou de techniciens métiers.

- les formations aux applications informatiques

Le DFST accompagne depuis longtemps les services à l'utilisation des outils applicatifs. Ces actions, d'un fort enjeu en termes de fiabilisation et d'homogénéisation des procédures « métier », seront poursuivies en liaison étroite avec le service en charge à la direction générale des patrimoines du développement des systèmes d'information patrimoniaux. Cette politique de formation, élaborée selon les différents calendriers de mise en œuvre des outils existants ou à venir, prendra en compte les évolutions organisationnelles et fonctionnelles engendrées par les réorganisations administratives et territoriales.

Présentation du plan de formation 2017

- les formations à l'accueil des publics

Le département se propose d'élargir l'éventail des formations « accueil des publics » en intégrant la réflexion menée sur les évolutions des métiers des musées du XXIème siècle notamment. C'est ainsi que seront mis en œuvre de nouvelles formations relevant d'un parcours de formation « accueil et orientation des publics » visant tout à la fois à élargir les compétences des personnels d'accueil et de surveillance, faire progresser l'accueil dans les institutions, favoriser l'aisance auprès des publics accueillis et les fidéliser à l'institution visitée.

Dans le même ordre d'idée, le département, en collaboration avec le département des publics de la direction générale, poursuit le développement des formations concernant les usages des pratiques numériques, notamment la médiation numérique relevant des établissements patrimoniaux.

- formations délocalisées et sur site patrimonial

Dernier axe prioritaire du département, nous complétons la programmation catalogue par la réalisation de formations délocalisées, qu'il s'agisse de stages montés sur le territoire de métropole et d'outre-mer en partenariat avec les DRAC (stages juridiques, applications documentaires informatiques) ou bien de formations in situ, pour tel ou tel SCN, sur une thématique métier définie à l'avance.

3 Présentation des principales actions par domaine

Traduction des priorités pour 2017

- **la loi LCAP : formations de sensibilisation et formations juridiques**

Les formations de base se déclinent aussi bien dans les différentes disciplines métiers : archives, musées, patrimoine que dans des stages « transversaux » qui fédèrent des stagiaires des différents métiers patrimoniaux sur des thématiques communes.

En 2017, nous porterons une attention particulière à la mise en œuvre de la *loi Patrimoine et création artistique* et aux formations juridiques de sensibilisation à dispenser dans les différents secteurs patrimoniaux. Nous serons amenés à poursuivre le plan de formation qui touche l'ensemble du territoire. Nous organisons des sessions sur le territoire français en partenariat avec les services de formation des DRAC : une journée sur les conséquences juridiques de la loi LCAP pour les services des Monuments historiques et espaces protégés, une autre pour les services régionaux de l'archéologie. Chaque journée permet à des collègues des services centraux de la sous-direction des monuments historiques et de la sous-direction de l'archéologie, de présenter le texte de la loi et échanger avec les stagiaires, réunis par régions.

Nous organiserons aussi un nouveau stage sur le droit de l'urbanisme pour les personnels des bâtiments de France, « les autorisations individuelles d'urbanisme », pour permettre de mieux gérer les différents types d'autorisations.

- **le domaine de la sécurité et de la sûreté**

Nous maintenons notre offre de stages sécurité-sûreté avec des stages sûreté déclinés par disciplines

Présentation du plan de formation 2017

comme « sûreté dans les musées », « sûreté dans les monuments historiques », « sûreté dans les locaux d'archives », « lutte contre le pillage archéologique » .

Nous doublons aussi en 2017 deux stages réalisés par la mission sécurité sûreté accessibilité de l'Inspection des patrimoines « Réglementation incendie : fondamentaux » et « Plan de sauvegarde des biens culturels ». Avec un agent de cette mission, nous mettrons en place des formations au secourisme in situ pour les SCN demandeurs, à Paris et en région.

- **la poursuite des politiques de formation d'accueil des nouveaux arrivants**

Les formations post-recrutement ayant un caractère obligatoire

Elles seront réservées aux personnels externes et pourront également être proposées aux agents issus des concours internes si eux-mêmes ou leur hiérarchie en font la demande. L'objectif de ces formations est de situer l'environnement de travail sur le plan juridique ainsi que sur le plan de l'organisation des services d'affectation. Elles sont complémentaires des formations organisées par le Secrétariat Général qui ont un caractère plus transversal. En 2017, nous programmons notamment des sessions post-recrutement pour les TSCBF, les TSC spécialité accueil et surveillance, les personnels d'accueil et de surveillance et les personnels de l'archéologie appartenant aux SRA, SCN ou à la sous-direction de l'archéologie.

Les formations d'acquisition de notions fondamentales

En 2017, le département continue à adapter ses formations aux besoins d'acquisition de fondamentaux pour les agents des différentes spécialités métiers.

Dans la spécialité archives, nous poursuivons l'enrichissement du cycle « fondamentaux » avec un stage juridique « Les archives et la réforme territoriale, de la RGPP à la loi NOTRe » et le cycle « archivage à l'ère numérique » avec une formation sur « le contrôle scientifique et technique de l'État à l'ère numérique ». Pour la spécialité musées, nous proposons deux stages qui se complètent sur « La numérisation des collections » et leur « diffusion en ligne ». Au titre de la régie des œuvres, nous introduisons un niveau 2 à la formation « Régie des œuvres, fondamentaux », que nous complétons par des ateliers pratiques (« organisation des réserves »).

- **les formations aux applications informatiques**

Comme nous le faisons depuis plusieurs années en étroite partenariat avec le DSIP et les DRAC, nous déploierons des stages en métropole et hors métropole relatifs à l'apprentissage de nouveaux outils documentaires patrimoniaux. Cette politique, rendue d'autant plus nécessaire depuis la réorganisation des régions et de nos services déconcentrés, s'orientera prioritairement en 2017 vers l'apprentissage nouveau à l'application ARP (archéologie préventive et programmée) pour les personnels des SRA et du DRASSM, et la poursuite de stages AgrEgée, Tigre et [MediH@doc](#). Ces formations nécessitent une étroite coordination entre les référents du DSIP, des services métiers (archéologie) et des responsables formation des DRAC.

- **les formations à l'accueil des publics**

Nous poursuivons en priorité en 2017 la diversification et le développement d'un parcours pédagogique évolutif des formations relatives à l'accueil des publics, à destination des personnels d'accueil et de surveillance. Suite à un travail de groupe mené en 2014-2015, nous complétons le

Présentation du plan de formation 2017

curus en proposant des formations leur permettant de mieux répondre aux questions du public sur leurs institutions respectives et les collections conservées comme « L'accueil actif et l'orientation et information du contenu culturel », visant à proposer notions et méthodes d'accueil et de d'orientation des visiteurs, dans une démarche globale proactive.

Nous complétons en parallèle en 2017 le parcours de formation initié en 2016 sur les réseaux sociaux pour les agents des services des publics, de la médiation etc. Nous doublons les sessions des stages « Réseaux sociaux, une première approche pratique », « La stratégie des réseaux sociaux dans un établissement patrimonial » et complétons avec un stage « Médiations numériques » qui propose une double approche de l'évaluation et de la mesure des dispositifs numériques de médiation en ligne et in situ.

- formations délocalisées et sur site patrimonial

Pour l'instant, les formations intra programmées en 2017 concernent les établissements suivants : musée Chagall à Nice, musée Fernand Léger, musée de Compiègne, musée Magnin, Château de Pau, Archives nationales. Nous accompagnerons aussi des actions de formation au secourisme et à la lutte contre l'incendie dans différents services à compétence nationale ou services déconcentrés.

4 Programme prévisionnel détaillé (tableau annexe)